



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Votants : 14

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le mardi 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de garderie de l'ancienne école communale sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.

Etaient présents : Sarah LEFRANC, Jean-Marc BELLE-ROCHE, Daniel LOCATELLI, Bernard COUFFIN, Jean-Louis LICINI, Juan MORENILLA PEREZ, Sylvette PRADON, Denis COURT, Jacques RIBOULET,

Absents représentés : Adeline MARTIN par Sarah LEFRANC, Pascale GOURJON par Daniel LOCATELLI, Bruno OLIVIER par Raymond CHAPUY, Florelle MISSOUR par Raymond CHAPUY.

Absent : Chloé CALVIER

Date de la convocation : 25 mars 2022

Secrétaire : Daniel LOCATELLI

L'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 2 février 2022 est reportée au prochain Conseil Municipal.

D_2022_013

OBJET : Travaux EEE – Phase 2 / SAINT GERVAIS – secteur n°7

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **SAINT GERVAIS**

Projet : **Travaux EEE - Phase 2**

N° opération : **21-TEP-EEE-27**

Évaluation approximative des travaux : **70 800,00 € TTC**

Participation estimative totale de la collectivité : **17 700, 00 €**

Coût prévisionnel des études : **920,40 € TTC**

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : **920,40 €** en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention** :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative, ci-joint état financier prévisionnel,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à **920,40 €** en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

D_2022_014

OBJET : Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 22/11/2021 pour l'exercice 2022, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période **2016/2035**,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

- 1) ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2022, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
15 t	Taillis simple	520 m ³	4,34 ha	oui	2020

- 2) DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2022, ainsi que des modalités de leur commercialisation**

VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED

Parcelle (UG)	Choix Destination - Mode de vente <i>[Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]</i>		
	3A3 Délivrance*	3A4 Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	3A5 Autre choix (A préciser)
15 t	Non	oui	

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 4.

D_2022_015

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D_2022_016

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021 - Budget communal

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du service communal qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	507 961,53 €
Recettes	625 701,53 €
Résultats reportés	188 089,34 €

Excédent de clôture : **305 829,34 €**

Investissement

Dépenses	1 288 083,98 €
Recettes	1 284 407,25 €
Résultats reportés	325 387,83 €

Excédent de clôture : **321 711,10 €**

Hors de la présence de M. Raymond CHAPUY, maire, le conseil municipal approuve, **par 13 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention**, le compte administratif 2021 du service communal.

D_2022_017

OBJET : Affectation des résultats - Budget communal

Le Conseil Municipal délibère et décide, par **14 voix pour**, **0 voix contre** et aucune abstention, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **305 829,34 €** au compte R 002 (Résultat de fonctionnement reporté) ;

Affectation de l'excédent d'investissement de **321 711,10 €** au compte R 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

D_2022_018

OBJET : Vote des taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville souhaite poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, **0 voix contre** et aucune abstention :

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition sur 2022 soit :

• Foncier bâti = **41,15 %**

• Foncier non bâti = **76,37 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

En 2021, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 3,40 %.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

D_2022_019

OBJET : Vote du budget primitif de la Commune 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
002 Résultat d'exploitation reporté	305 829,34 €	011 Charges à caractère général	201 950 €
013 Atténuations de charges	718 €	012 Charges de personnels	277 600 €
70 Ventes de produits-prestations	42 800 €	014 Atténuation de produits	3 400 €
73 Impôts et taxes	493 988 €	22 Dépenses imprévues	30 000 €

74 dotations et participations	86 100 €	023 virements à la section d'investissement	150 000 €
75 Autres produits de gestion courante	11 100 €	65 Autres charges de gestion courante	128 792 €
76 Produits financiers	0 €	66 Charges financières	14 700 €
77 Produits exceptionnels	1 200 €	67 Charges exceptionnelles	1 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
TOTAL	941 735,34 €	TOTAL	812 442 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANT
OPFI - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	321 711,10 €	OPFI - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
OPFI - 041 Opérations patrimoniales	€	OPFI - 041 Opérations patrimoniales	€
OPFI - 040 Opération d'ordre de transfert entre section	€	OPFI - 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €
Op 11 – 1641 emprunts	263 000 €	OPFI - 020 Dépenses imprévues	€
OPFI - 021 Virement de la section d'exploitation	150 000 €	Op 11 Nouveau centre village	647 300 €
OPFI - 10 Immobilisations corporelles	85 000 €	Op 12 Travaux bâtiments communaux	15 000 €
		Op 13 Aménagements sportifs, ludiques et patrimoniaux	5 000 €
		Op 14 Travaux sur divers chemins	20 000 €
		Op 16 Achat de matériel	47 000 €
		Op 17 Extension éclairage public – réseaux secs	18 700 €
		Op 19 Plan local d'urbanisme	€
		OPNI	5 300 €

		OPFI – 16 Emprunts et dettes assimilées	496 310 €
TOTAL	556 711,10 €	TOTAL	1 199 610 €
RAR	479 270,40 €	RAR	43 897,29 €
GLOBAL	1 298 981,50 €	GLOBAL	1 298 507,29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - RECETTES : 941 735,34 €
 - DEPENSES : 812 442,00 €
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
 - RECETTES : 1 298 981,50 €
 - DEPENSES : 1 298 507,29 €

D_2022_020

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Convention eau / assainissement CAGR ST GERVAIS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D_2022_021

OBJET : Approbation du compte administratif du budget de la convention eau / assainissement CAGR ST GERVAIS 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 de la convention eau et assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses 24 638,35 €
Résultats reportés - 4 039,79 €
Recettes 27 964,38 €

Excédent de clôture : - 713,76 €

Investissement

Dépenses 0 €
Recettes 0 €

Excédent de clôture : - 4 429,58 €

Le conseil municipal approuve, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention, le compte administratif 2021 de la convention eau et assainissement CAGR ST GERVAIS.

D_2022_022

OBJET : Affectation des résultats du budget de la convention eau / assainissement CAGR ST GERVAIS

Le Conseil Municipal délibère et décide, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation du déficit de fonctionnement de - 713,76 € au compte R 002 (Résultat de fonctionnement reporté) ;

Affectation du déficit d'investissement de - 4 429,58 € au compte R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

D_2022_023

OBJET : Vote du budget primitif 2022 – Convention eau / assainissement CAGR ST GERVAIS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
002 Résultat d'exploitation reporté	0 €	002 Résultat d'exploitation reporté	713,76 €

70 Ventes produits fabriqués, prestations	43 713,76 €	011 Charges à caractère général	33 000 €
	0 €	012 Charges de personnels	10 000 €
TOTAL	43 713,76 €	TOTAL	43 713,76 €
SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANT
OPFI - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	OPFI - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 429,58 €
TOTAL	0 €	TOTAL	4 429,58€
RAR	4 429,58 €	RAR	0 €
GLOBAL	4 429,58 €	GLOBAL	4 429,58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention :

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - RECETTES : 43 713,76 €
 - DEPENSES : 43 713,76 €
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - RECETTES : 4 429,58 €
 - DEPENSES : 4 429,58 €

Questions diverses

- Réunion pour un premier bilan du schéma directeur eau/assainissement le 30 mars
- Visite AB Cèze courant avril pour problème ruissellement ruisseau de Boutari.
- Réunion information redevance incitative par l'agglomération le 11 mai à 18h à la Coquillonne
- Première tranche circulation/stationnement terminée, la prochaine sera présentée au conseil communal consultatif
- La circulation devant l'entrée de l'école a été fermée, passage par le parking obligatoire.

Fin de la réunion à 22 heures 12 minutes.

Le Maire, Raymond CHAPUY


